

Bill (No 177), Loi modifiant la Loi des juges.

Bill (No 153), Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Le Bill (No 180), Loi pour statuer de l'achèvement, après la déclaration de la paix, du travail commencé et la décision définitive des questions pendantes devant la commission et contrôleur du papier et le tribunal de contrôle du papier, ou l'un ou l'autre, à la date de ladite déclaration, est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé;

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre,

Sir Thomas White propose,—Que la Chambre retourne aux Affaires de routine; agréé.

Sur motion de M. Douglas (Strathcona), pour M. Nicholson (Algoma), les recommandations contenues dans le troisième et dernier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir incessamment des prix exigés dans tout le Canada pour les produits de l'alimentation, du vêtement, du combustible et autres denrées nécessaires à la vie, et de l'échelle des profits qu'en retirent les marchands et autres intéressés à leur production, etc., présenté à la Chambre samedi, le 5 juillet 1919, est adopté.

M. Rowell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Nodr-Ouest, avec le rapport de la patrouille de Bathurst Inlet, 1917-1918.

Du consentement de la Chambre,

Sir Thomas White propose que la Chambre retourne aux Mesures du gouvernement; agréé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

GOVERNEMENT CIVIL.

406 *Département des Affaires des sauvages*—

Un emploi de commis dans la première division, subdivision B, à \$2,200.	2,200 00
--	----------

INDIENS.

Ontario et Québec.

503 Secours, soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire.	14,700 00
---	-----------

En général.

504 Soins et entretien des rennes.	5,000 00
--	----------

Instruction des Indiens.

505 Instruction des Indiens—Crédit supplémentaire.	328,900 00
--	------------

GOVERNEMENT CIVIL.

Ministère de l'Intérieur—

Augmentation des appointements du surintendant du service des forces hydrauliques à \$4,000.	1,100 00
--	----------